AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2169
FR0000054470-FS0694

26 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 juin 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan GT Corporation[1] qu'elle contrôle, 13 103 509 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,80% du capital et 9,82% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Securities plc	13 033 844	10,75	13 033 844	9,77
JP Morgan GT Corporation	50 000	0,04	50 000	0,04
JP Morgan Securities LLC	19 665	0,02	19 665	0,01
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 103 509**	**10,80**	**13 103 509**	**9,82**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 084 551 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 193 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 23 juin 2020 et le 21 septembre 2022 et exerçables à des prix compris entre 72,72 € et 78 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 6 540 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 121 284 545 actions représentant 133 372 268 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 519 988 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 519 964 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3] résultant de la détention de 29 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 22 décembre 2020 et le 9 juin 2025, et (ii) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[1] résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 24 juin 2020 et le 19 septembre 2022 à des prix compris entre 45,51 € et 77,75 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 55 915 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire par action de 114,63 €.

[3] Sur la base d'un delta de 1.